



Contactez-nous

Secrétaire Général
Éric GOURDIN
06-08-57-72-62

Secrétaire Général Adjoint
Aurélien LEDUC
06-27-02-55-41

Secrétaire National
Christophe LEONARDI
06-25-03-21-59

Trésorier
Yannis FALQUE
06-25-03-20-78

Trésorier Adjoint
Damien HOLLARD
06-27-02-56-60

unsa.ecologie@ofb.gouv.fr

Comité social d'administration OFB FORMATION SPECIALISEE

- Jeudi 06 juillet 2023 -

En introduction, le Directeur Général demande aux organisations syndicales de rester constructives, de ne pas faire de généralités et d'avancer ensemble. Il remercie les Organisations syndicales pour les alertes et nous annonce qu'il souhaite prendre les problèmes les uns après les autres. « *Nous avons la chance d'avoir un bel établissement, une fusion ce n'est pas simple, les DDE/DDA en parlent encore. Il faut garder à l'esprit que nous sommes un établissement public chargé d'un service public* ». Il souhaite travailler en confiance et avec bienveillance.

Le Directeur Général demande d'aborder en premier point la désignation du secrétaire de la Formation spécialisée et son suppléant, l'ensemble des Organisations syndicales y est favorable.

1- Désignation du secrétaire permanent de la Formation spécialisée :

Pierre ORIOL (SNE/FSU) est seul candidat pour le poste de titulaire.
Sophie PANAU (FO) est seule candidate pour le poste de suppléant
Ces représentants sont élus avec avis favorables sauf l'Unsa-Ecologie qui s'est abstenue.



2- Adoption des procès-verbaux des CHSCT du 22/10/2022, du 22/11/2022, du 07/04/2023 et du 09/06/2023

Concernant les deux PV de 2022, l'Unsa-Ecologie ne prend pas part au vote compte tenu du délai de présentation des PV et du changement de mandature. L'Unsa-Ecologie rappelle les obligations de l'administration de transmettre dans un délai d'un mois aux OS les PV de séance.

Le PV du 07/04/2023, relatif à l'incendie des locaux de l'OFB à BREST reçoit un avis favorable à l'unanimité.

Le PV du 09/04/2023 n'est pas mis au vote car non encore transmis aux organisations syndicales. La DRH précise qu'il reste 3 jours pour respecter les délais !

3- Programme annuelle des visites de sites :

La Formation spécialisée dispose de compétences pour visiter les implantations OFB pour détecter/prévenir/corriger ou supprimer les risques professionnels et vérifier que l'établissement respecte son obligation de sécurité envers les locaux et les personnes.

L'administration souhaite pour 2023 programmer la visite de 3 sites : Le site d'Arcachon, un Laboratoire d'Hydrobiologie et le Parc Naturel Marin d'Iroise.

Au regard des évènements sur le site de Brest, ce dernier est priorisé à la place du site d'Arcachon. Une Organisation syndicale intervient pour décrire la situation actuelle à BREST : 40 agents sont en mode « camping » actuellement dans un bâtiment surpeuplé, les agents ont l'impression d'être abandonné par l'administration, il n'y a pas de visibilité sur le déménagement, sur l'informatique, qui va s'occuper de tout ?



Le Directeur général intervient pour préciser que les agents de BREST ne peuvent pas dire que l'administration les abandonne : il y a eu deux déplacements du DG/Intérim et un troisième par le DG dès sa prise de poste. Des solutions sont trouvées en urgence, une lettre de mission a été signé dernièrement pour dégager du temps au groupe de volontaires pour organiser le déménagement. Des publications récentes sur l'intranet font état de cet avancement.

Une autre Organisation syndicale intervient pour demander la transmission de ces informations avant leur publication sur l'Intranet.

Le Directeur général invite les Représentants des personnels à faire comme les collègues et consulter régulièrement les actualités de l'Intranet.

L'Unsa-Ecologie souhaite réduire la programmation des visites de sites 2023 en précisant que les 3 précédentes visites sur les sites de PEROL, VINCENNES et le Parc Naturel Marin de l'Estuaire Picard n'ont toujours pas donné lieu à la publication d'un rapport faisant état des recommandations en matière de risques professionnels.

L'Unsa-Ecologie précise qu'à l'issue de la visite, le temps de rédaction entre Organisations syndicales et administration est difficile à caler, qu'il manque une méthodologie aux membres de la Formation spécialisée pour cette rédaction et le tableau des préconisations qui en découle.

En réponse, le Directeur général demande au Conseiller de Prévention National (CPN) d'intervenir en amont, en concertation avec les Organisations syndicales pour les appuyer dans la méthodologie d'élaboration du rapport.

L'administration précise que le rapport du PNM de l'Estuaire Picard est presque terminé et s'engage à présenter les préconisations à la prochaine Formation spécialisée du 24/10/23.

Une Organisation syndicale indique que le rapport sur la visite de VINCENNES a été adressé à l'administration le 10/03/23.

Au regard du retard sur l'élaboration des rapports de visite, le Directeur général conclue que la seule visite de l'implantation de BREST sera réalisée en 2023. Cette visite est programmée dans la semaine du 25 au 29/09/23.

Les visites d'un Laboratoire d'Hydrobiologie et du PNM d'Iroise sont repoussées en 2024.

Avis favorable à l'unanimité sur la proposition de la visite du site de BREST.

4 – Note relative au réseau santé/sécurité au travail (SST).

Cette note présentée en séminaire du réseau SST en avril 2023 a fait l'objet de quelques modifications depuis.

Elle a pour objet de construire un réseau complet avec un Conseiller de prévention national (CPN), des Conseillers de prévention (CP) régionaux et des assistants de prévention au niveau départemental (AP). Elle identifie et professionnalise le rôle de chacun des échelons et précise la volumétrie horaire des acteurs. De nouvelles missions sont identifiées afin d'aider les managers dans la prévention des risques professionnels.

Le CPN a été recruté le 03/07/2023 en qualité de tête de réseau.

L'Unsa-Ecologie se félicite de la publication de cette note pour laquelle nous militons depuis le 01 janvier 2020 et de l'organisation en un véritable réseau structuré et organisé qui en découle.

Dans l'objectif de faciliter la remontée des informations au réseau et permettre que les collègues trouvent si besoin un interlocuteur à leur portée en dehors du cadre hiérarchique, l'Unsa-Ecologie demande **que les AP ne fassent pas partie de l'encadrement** et que les **CP ne soient pas Chef de service ou Directeur**. Les autres Organisations syndicales soutiennent cette demande.

De plus l'Unsa-Ecologie souhaite :

↳ Que soit précisé dans la note le rôle que tiennent les AP et CP dans les « cellules de veille » ainsi que le fait que : « l'agent est le premier acteur de la prévention (art L4221-1 du code du Travail) »,

↳ Que la création du réseau fasse l'objet d'un appel à candidature et refuse l'intention de cooptation,

↳ La remontée des sujets des risques psychosociaux (RPS) abordés en « cellules de veilles régionales ou nationales » qui ne sont pas aujourd'hui transmis à la Formation spécialisée. En conséquence, l'Unsa-Ecologie demande que ces sujets de Risques Psycho-Sociaux abordés au niveau régional soient examinés en



Formation spécialisée dont c'est bien le rôle, ce qui n'est pas le cas du niveau régional.

Le DG intervient pour préciser que l'objectif actuel est de structurer le réseau et de conserver les actuels CP/AP qui animent déjà le réseau. Il retoque notre demande concernant l'absence d'encadrants au sein des acteurs de la prévention, ne souhaitant pas écarter d'actuels acteurs. Il précise cependant que cela peut faire l'objet d'une préconisation.

Vote favorable de toutes les OS sauf SNE/FSU qui s'abstient.

5 – Présentation de la lettre de mission de Philippe CORNET, ISST :

Philippe CORNET a été nommé à la fonction **d'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail**, succédant à Jean-Philippe HERBAUX ayant fait valoir ses droits à pension. Il dispose d'une lettre de mission du Directeur général auprès duquel il est placé pour exercer sa fonction.

Ses missions sont prévues par des textes réglementaires :

- Contrôler l'application de la réglementation pour les domaines de la santé et de la sécurité au travail,
- Conseiller et formuler des propositions pour sa mise en œuvre et son respect,
- Participer aux projets et aux demandes des services dans le domaine de la prévention,
- Définir la politique d'inspection du management de la Santé, Sécurité au Travail (SST), sa programmation pluriannuelle et ses priorités d'action,
- Définir la politique d'inspection du management de la SST en tenant compte des difficultés ou des dysfonctionnements que pourrait rencontrer l'établissement dans la mise en œuvre de sa politique SST,
- Mettre en œuvre la fonction de contrôle, de conseil, d'appui et d'expertise qui se situe dans le champ de la méthodologie de la politique SST de l'établissement,
- Sensibiliser les acteurs de la prévention à la politique SST de l'OFB du contrôle de conformité au travers de la vérification de l'application de l'ensemble des règles de santé et de sécurité applicables et à ce titre, à mener des visites d'inspection dans les implantations de l'établissement,
- Chargé des missions relatives à l'expertise, au conseil et à la proposition dans les domaines de l'application de la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail notamment en ce qui concerne les instructions et circulaires ayant trait à la SST,
- De participer à la formation spécialisée (FS) du comité social d'administration (CSA)



Libres ensemble
LA MARQUE AUTONOME

6 – Tableau des accidents du travail et maladies professionnelles depuis le 20/10/2022 (pour information).

L'Unsa-Ecologie intervient pour exposer quelques « coquilles » dans le tableau et rappeler le but final de celui-ci dans l'évaluation des risques listés dans le DUERP.

L'Unsa-Ecologie propose un bilan sur un an et estime que certains indicateurs retenus ici sont insuffisants pour calibrer le véritable risque (accidents routiers par exemple repris sur la seule base des accidents de travail déclarés...).

Le Directeur général conçoit que chaque « bobo » ne fait pas l'objet de déclarations et que les critères retenus sont insuffisants. Il propose aux membres de la FS que le tableau soit envoyé au coup par coup à chaque FS et qu'un bilan avec analyse statistique annuelle fasse « parler les chiffres » afin que ceux-ci puissent être utilisés plus justement dans le DUERP.



7 – Présentation de nouvelles fiches reflexes (pour information).

Aucune fiche ne peut être présentée pour la FS de ce jour. Celle sur le retrait et la restitution du port de l'arme est toujours en cours d'écriture par la DPPC.

8 – Tableau de suivi des préconisations des délégations d'enquête du CHSCT, des visites de sites, de l'ISST (pour information).

Concernant la délégation d'enquête du CHSCT/CSA réalisé à MAYOTTE en 2021, l'Unsa-Ecologie rejoint les autres Organisations syndicales sur la demande de matériel intermédiaire entre le PA et le BPT (Lanceur de balles de défense) pour les Inspecteurs de l'Environnement compte tenu du « climat » très particulier de Mayotte, interroge l'administration sur le changement d'implantation immobilière, les défauts de climatisation, l'accès à internet, le stockage des armes au Bureau.

Sur le moyen intermédiaire, le Directeur général répond qu'il prendra connaissance du rapport de préconisation et de l'argumentaire interne pour se positionner.

Concernant la visite de site de SAINT-BENOIT réalisé aussi en 2021, l'administration précise le cas du Pavillon de Saint-Brieuc qui vient de faire l'objet d'un budget spécifique de 1,5M d'euros pour en faire un lieu d'accueil. L'étude de faisabilité vient d'être lancée.

Le service QVT précise qu'une journée d'animation sera réalisée auprès des agents sur l'adaptation des postes pour prévenir les troubles musculo-squelettiques.

L'Unsa-Ecologie demande à ce que les tableaux de préconisations soient proposés à jour aux membres de la FS (retard de MAJ de 3 mois).

9 – Suivi des registres SST depuis le 20/10/22 (pour information).

À la demande des OS, l'administration informe qu'une fiche agression (hors cadre TIP pour les IE) sera élaborée pour une meilleure remontée des cas. Une fiche reflexe est en cours sur la saisie/manipulation/ transport/stockage de produits phytopharmaceutiques.

L'ISST précise qu'un rapport complet est en cours d'élaboration par ses soins sur le sujet des produits phytopharmaceutiques et les risques professionnels encourus par les personnels OFB. Ce rapport précisera notamment les conduites à tenir sur les pénétrations dans les parcelles agricoles ayant fait l'objet d'un traitement,

10 – Suivi des avis du CHSCT du 20/10/22 (pour information).

Ce tableau prévu par les textes sur le fonctionnement des Comités social d'administration permet aux membres de pouvoir suivre les dossiers ouverts qui n'ont pas trouvé de solutions, en cours d'application ou sont appelés à évoluer.

C'est le cas pour le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) qui doit faire l'objet d'un séminaire entre les Directeurs régionaux et les CP afin de le développer dans les régions, de la mise en œuvre du plan d'actions sur les Risques Psycho-Sociaux avec la mise en place du réseau de prévention, le problème des visites médicales et de son suivi....



POURQUOI ADHÉRER À L'UNSA-ECOLOGIE ?

L'UNSA-Ecologie a pour objectif la défense de l'ensemble des personnels des établissements publics, qu'ils soient contractuels ou fonctionnaires en dénonçant les dérives de l'administration vis-à-vis des droits des agents. L'UNSA-Ecologie milite pour la mise en place d'un corps de l'environnement intégrant une véritable police environnementale et valorisant ses missions techniques d'intérêt patrimonial.



APPEL À COTISATION : Tous ensemble plus forts !
Cotisation UNSA-Ecologie : 0,30€ x INM au 1er janvier 2023
(à savoir : 66,6% déductible des impôts)

Cotisation syndicale sur unsa-ecologie.com

